Titre de séjour : la Préfecture demandait aux postulants s’ils aimaient la France… France Info scandalisé

écrit par Raoul Girodet | 20 juin 2020

IMMIGRATION : Heureusement que FranceInfo veille au grain !

Un magnifique article hier sur FranceInfo vient nous rassurer.
Sous le titre :
La préfecture de l’Essonne a-t-elle exigé un argumentaire sur « l’amour de la France » aux demandeurs de titre de séjour ?

Aurait-il en effet été possible qu’une telle ignominie ait eu lieu ?

La réponse est sans équivoque : Oui !

En effet, preuve à l’appui :
C’est une capture d’écran partagée des centaines de fois

depuis sa publication sur Twitter, mercredi 17 juin. L'encart vide d'un formulaire est précédé de la consigne : « *Merci d'indiquer un argumentaire de 30 lignes sur votre amour de la France, des valeurs républicaines et tout particulièrement de la préfecture de l'Essonne et de ses agents.* » L'internaute qui le signale précise qu'il s'agit d'une demande formulée aux étrangers sollicitant un titre de séjour auprès de la préfecture d'Evry.

Des fonctionnaires ont eu cette incroyable outrecuidance. FranceInfo a diligemment mené son enquête :

Contactée par Franceinfo, la préfecture indique que cette demande est apparue « le 15 juin ». Ce jour-là, explique-t-elle, le ministère de l'Intérieur a mis en ligne plusieurs nouveaux outils pour faire ses démarches à distance. La préfecture de l'Essonne ajoute qu'elle a fait de même « au niveau local ». Cette initiative a été prise dans la foulée du confinement et de la crise du coronavirus, afin de permettre « aux usagers de limiter leurs déplacements ». Tout ceci « a occasionné de nombreuses modifications sur le site de la préfecture » et celles-ci ont été « effectuées en peu de temps et par un seul agent », plaide la préfecture. Cette demande d'argumentaire sur « l'amour de la France, de ses valeurs républicaines, de la préfecture de l'Essonne et de ses agents » a bien figuré « dans une version en cours de test qui avait vocation à s'assurer que le reste du contenu était validé », argue la préfecture. Cette dernière confirme que la requête ne correspond évidemment à aucune exigence légale ou réglementaire » et assure que l'ajout « relève d'une initiative individuelle **inappropriée** qui n'avait bien sûr fait l'objet d'aucune validation ». Elle assure que « cette mention a été retirée de la procédure dès le 19 juin au matin« .

Ouf ! Nous voilà soulagés ! J'ose espérer que le fonctionnaire à l'origine de cette « initiative individuelle » effectivement totalement « inappropriée » a été sévèrement

sanctionné.
Une mise à pied conservatoire avant des poursuites pénales s’impose de toute évidence.

FranceInfo souligne le caractère totalement incongru de cette demande :
C’est assez symptomatique des exigences fantasques qui émanent des préfectures envers les personnes qui demandent des titres de séjour. (Lisa Faron, responsable des questions entrée, séjour et droits sociaux à La Cimade à Franceinfo)

Propos complétés ainsi :
A l’instar de ses consœurs interrogées par Franceinfo, Atéka Vasram, avocate spécialiste en droit des étrangers au barreau de Paris, « tombe des nues »

En effet. Pour être Français, ces malheureux réfugiés n’ont qu’à savoir manier une kalashnikov et apprendre par cœur ces quelques sigles, amplement suffisants : CMU RSA .